

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

13 citoyens sont présents

Questions adressées au conseil lors des deux périodes de questions :

1- Questions de M. François Labelle du chemin du Moulin

M. Labelle demande au conseil des précisions sur le bris de la conduite d'égout sous le pont. M. le Maire lui répond que cette conduite a été endommagée suite au gel en mars dernier et que depuis ce temps, des démarches ont été entreprises afin que celle-ci soit refaite, mais comme elles ont été construites en 2016, il est important d'établir les responsabilités de chacun dans ce dossier afin que la Municipalité n'ait pas à assumer la totalité du coût de ces travaux. Des travaux temporaires devront être réalisés cet automne.

2- Questions de Mme Lisane Chapleau du chemin du Lac-Labelle

Mme Chapleau mentionne que les travaux réalisés sur le chemin du Lac-Labelle sont très beaux, mais demande quand les autres travaux seront réalisés, principalement en ce qui concerne certaines crevasses. Mme Chapleau demande si les sommes réservées au budget 2020 pour des études d'ingénierie (plan et devis) qui ne seront pas dépensées seront toujours là après la fin de l'année.

M. le Maire mentionne que des travaux correctifs doivent encore être apportés à certains endroits.

La directrice générale confirme à Mme Chapleau que ces montants ont été réservés et qu'ils demeureront disponibles jusqu'à la réalisation des travaux.

3- Questions de M. Viateur Dussault du chemin de la Gare

M. Dussault demande au conseil pourquoi le règlement interdisant l'épandage de Bti n'a pas été adopté par le conseil.

M. le Maire lui répond que des dossiers plus urgents se sont présentés et qu'il n'était pas dans les priorités du conseil d'adopter ce règlement. Cette demande pourrait être analysée par le conseil qui sera en place après le 7 novembre.

4- Question de Mme Hélène Gariépy du chemin du Moulin

Mme Gariépy du chemin du Moulin demande où en est rendu le dossier de l'affaissement sur le chemin du Moulin.

Maire : Ce dossier suit son cours, mais est très complexe. Les travaux correctifs impliquent un empiètement dans le parc linéaire et une telle autorisation n'est pas facile à obtenir. Une évaluation de toutes les options est toujours en cours afin que les coûts pour les citoyens de Labelle soient les plus bas possibles. Il rappelle que le dossier est mené par la direction des travaux publics qui est en contact avec les différents intervenants.

M. le maire mentionne également qu'un pavage temporaire devrait être fait sur le « détour » afin de sécuriser la circulation sur cette portion de chemin dès que l'entrepreneur pourra le faire.

5- Question de M. Robert Larocque du chemin de La Minerve

M. Larocque expose ses préoccupations quant à l'entretien du chemin de La Minerve.

M. le Maire lui répond que ce chemin est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et que la Municipalité ne fait que le déneigement de celui-ci en vertu d'un contrat avec le MTQ.

6- Question de Mme Martine Adam du chemin du Lac-Baptiste

Mme Adam demande où en sont rendues les démarches relatives à l'aménagement d'un stationnement à la montagne Verte et ce qu'il en est de la possibilité de créer un parc avec ce secteur. Elle mentionne également tous les problèmes au sommet de la montagne (feux, bruit, etc.).

M. le maire lui répond que les autorisations ont été obtenues et que l'abattage des arbres devrait être fait bientôt et que pour plus de précisions, elle peut contacter M. Ouimet qui est responsable de ce dossier à la Municipalité.

En ce qui concerne la création d'un parc, il s'agit d'un travail de longue haleine que les prochains élus auront à évaluer et à concrétiser, le cas échéant.

Enfin, M. le Maire rappelle à Mme Adam que le sommet de la montagne, tout comme la grande majorité du sentier de la montagne Verte, est situé sur le territoire de la Municipalité de Lac-Tremblant Nord et que c'est eux qu'il faut aviser.

7- Questions de M. Claude Dumontier de la rue du Moulin

M. Dumontier demande au conseil pourquoi les travaux du parc Zothique-Therrien ne sont toujours pas terminés.

La directrice générale lui répond que ceux-ci seront réalisés dès que possible par le responsable de l'horticulture de la Municipalité.

M. Dumontier demande également pourquoi le Service de sécurité incendie de Labelle ne fait pas de sauvetage nautique.

M. le maire lui répond que pour effectuer du sauvetage nautique, tous les pompiers attirés à ce service doivent suivre une formation. À ce jour, aucun pompier à Labelle n'a reçu cette formation.

La Municipalité a conclu des ententes avec la Ville de Mont-Tremblant et la régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge pour intervenir lors de tels cas, mais que ceux-ci sont très rares.

Si toutefois, le prochain conseil estime que la dépense qu'occasionne la mise aux normes du service pour offrir le sauvetage nautique est justifiée, il n'aura qu'à l'inclure dans son budget.